

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 15/184 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET EXECUTER LE MARCHE CONCERNANT LA FOURNITURE D'ARTICLES DE BUREAU ET DE PAPETERIE POUR LES SERVICES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

---

#### SEANCE DU 16 JUILLET 2015

L'An deux mille quinze et le seize juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, DOMINICI François, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCESCHI Valérie, GIACOMETTI Josepha, GIORGI Antoine, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSUCCI Jean-Charles, PAGNI Alexandra, POLI Jean-Marie, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme PAGNI Alexandra  
Mme BIANCARELLI Viviane à M. BASTELICA Etienne  
Mme CASALTA Laetitia à Mme BARTOLI Marie-France  
M. CASTELLANI Michel à M. SIMEONI Gilles  
M. CHAUBON Pierre à M. ORSUCCI Jean-Charles  
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean  
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme CASTELLANI Pascaline  
Mme PRUVOT Sonia à Mme FEDI Marie-Jeanne  
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine  
Mme RISTERUCCI Josette à M. STEFANI Michel  
M. SANTINI Ange à Mme GRIMALDI Stéphanie  
M. SUZZONI Etienne à Mme FRANCESCHI Valérie

#### **ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.**

BENEDETTI Paul-Félix, FEDERICI Balthazar, FRANCISCI Marcel, LUCCIONI Jean-Baptiste, MOSCONI François, ORSINI Antoine, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, TATTI François.

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 juin 2015,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

#### ARTICLE PREMIER :

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché et tous les actes afférents sans incidence financière concernant la fourniture d'articles de bureau et de papeterie pour les services de la Collectivité Territoriale de Corse avec la SARL CORSE BUREAU sise immeuble Marjolaine, BP 50618 - 20186 Ajaccio CEDEX 2.

Et pour les montants suivants :

**Lot n° 1** - Fourniture d'articles de bureau et de papeterie pour les services situés en Corse-du-Sud.

- Montant minimum annuel en € HT : 40 000,00 €
- Montant maximum annuel en € HT : 250 000,00 €

**Lot n° 2** - Fourniture d'articles de bureau et de papeterie pour les services situés en Haute-Corse.

- Montant minimum annuel en € HT : 8 500,00 €
- Montant maximum annuel en € HT : 50 000,00 €

**Lot n° 3** - Fourniture de tampons pour les services de la Collectivité Territoriale de Corse.

- Montant minimum annuel en € HT : 1 000,00 €
- Montant maximum annuel en € HT : 10 000,00 €

#### ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 16 juillet 2015

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**ANNEXE**

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**OBJET :** Fourniture d'articles de bureau et de papeterie pour les services de la Collectivité Territoriale de Corse

Le présent rapport a pour objet de présenter le marché passé en vue de la fourniture d'articles de bureau et de papeterie pour les services de la Collectivité Territoriale de Corse.

### I - NATURE DE LA PRESTATION

Il s'agit d'assurer l'approvisionnement des services de la C.T.C. en fournitures d'articles de bureau et de papeterie.

### II - FORME DU MARCHÉ

Il s'agit d'un marché à bons de commande passé en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Il comprend trois (3) lots.

**Lot n° 1 :** Fourniture d'articles de bureau et de papeterie pour les services de la C.T.C situés en Corse-du-Sud (AJACCIO, SARTENE et PORTO-VECCHIO) ;

**Lot n° 2 :** Fourniture d'articles de bureau et de papeterie pour les services de la C.T.C situés en Haute-Corse (BASTIA, VILLE DI PIETRABUGNO, ILE-ROUSSE, GHISONACCIA et CORTE).

**Lot n° 3 :** fourniture de tampons pour les services de la CTC.

Les candidats peuvent soumissionner pour l'ensemble des lots.

### III - DUREE D'EXECUTION

La durée du marché est fixée à 12 mois à compter de la date de début des prestations notifiée au titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le marché est reconductible trois fois sans pouvoir excéder une durée totale de 48 mois.

### IV - MONTANT DU MARCHÉ

Le marché est passé pour les montants suivants :

	Montant minimum annuel en € HT	Montant maximum annuel en € HT
Lot n° 1 - Fourniture d'articles de bureau et de papeterie pour les services situés en Corse-du-Sud	40 000,00 €	250 000,00 €
Lot n° 2 - Fourniture d'articles de bureau et de papeterie pour les services situés en Haute-Corse	8 500,00 €	50 000,00 €
Lot n° 3 - Fourniture de tampons pour les services de la Collectivité Territoriale de Corse	1 000,00 €	10 000,00 €

## **V - LES PRIX**

Le marché est à prix unitaires.

Les prix rémunèrent la fourniture, le stockage et la livraison.

Ils sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales et autres frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage et au transport jusqu'au lieu de livraison.

Les prix du marché sont fermes la première année puis révisibles annuellement.

## **VI - IMPUTATION**

Le marché sera imputé à l'article 930, chapitre 6064, sous-programme 5311 de la section de fonctionnement du budget de la Collectivité Territoriale de Corse.

## **VII - PROCEDURE DE CONSULTATION**

La procédure de consultation est celle d'un appel d'offres ouvert européen en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

## **VIII - CRITERES DE JUGEMENT**

Le jugement des offres a été effectué au moyen des critères suivants :

1. Valeur technique (pondération : 50 %)
2. Délai de livraison (pondération : 25 %)
3. Prix (pondération : 20 %)
4. Performances en matière de protection de l'environnement (pondération : 5 %)

## **IX - DEROULEMENT DE LA PROCEDURE**

Le 11 juin 2015, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché à la SARL CORSE BUREAU dont l'offre est économiquement la plus avantageuse.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à signer et exécuter le marché et tous les actes afférents sans incidence financière concernant

la fourniture d'articles de bureau et de papeterie pour les services de la Collectivité Territoriale de Corse avec la SARL CORSE BUREAU sise immeuble Marjolaine, BP 50618 - 20186 AJACCIO CEDEX 2 pour les montants pré cités à l'article 4 du présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.